

disponible sous ortra-neuchatel.ch:

Dossier de formation

(art. 15 OFPiASE)

- Analyses de séquences de travail 1,2,3
- Projet
- Rapport semestriel
- Autres descriptifs et planifications
- OFFICIEL

Journal de bord

- Document officiel et personnel, avec ressenti personnel. Non-diffusé
- OFFICIEUX et NON-OBLIGATOIRE

Le dossier de formation peut être utilisé comme aide lors du TPP.

Chaque semestre, en entreprise:

- L'apprenti doit réaliser **un** projet et le travailler avec le formateur. La méthode QQQOCP, enseignée à l'Ecole Pierre-Coullery, a tout-à-fait sa place au point 3 de ce projet.
- L'apprenti doit réaliser **quatre** courtes analyses de séquence de travail. Ces documents doivent être évalués avec le formateur. Pas besoin de faire les trois canevas chaque année: commencez par bien travailler le canevas 1, et, seulement quand vous êtes prêt, passez au canevas 2. L'essentiel est le chemin...
- en fin de semestre, le formateur établit un rapport semestriel et le discute avec l'apprenti.

Obligations du formateur

- La législation demande que le FEE passe du temps d'échange avec l'apprenti. Les temps de rencontre et d'évaluation entre apprenti et formateur font partie du temps de travail.
- Le formateur doit vérifier que l'apprenti constitue ses analyses de séquence de travail et projets, et doit prendre le temps de corriger ces documents avec l'apprenti.